

Service Prestations aux sociétés médicales / Affiliation

Rapport d'activité 2002

Christoph Kreyden, chef de service

Avec l'admission de 1120 médecins, le nombre des membres de la FMH a encore augmenté en 2002. Chaque admission et chaque modification du statut professionnel provoquent la saisie ou l'adaptation d'un grand nombre de données. Ces travaux sont pris en charge par une petite équipe à la FMH.

Pour qu'elle puisse défendre les intérêts de ses membres avec compétence, une organisation professionnelle doit disposer des données nécessaires. Elle ne doit toutefois pas simplement les

e-mail: d1m@hin.ch

Figure 1

Les collaboratrices et collaborateurs du service Affiliation: Ueli Imhof, Angelina Bertolini, Sabina Carulli, Christoph Kreyden (de gauche à droite).



enregistrer mais aussi les gérer correctement, car c'est la seule manière de les utiliser conformément aux objectifs et d'exclure tout abus dès le départ. A la Fédération des médecins suisses (FMH), cette tâche est confiée au service «Prestation aux sociétés médicales/Affiliation» (service Affiliation). Les données saisies sont ensuite utilisées par les autres départements de la FMH pour leurs besoins spécifiques.

Le service Affiliation s'occupe également des contacts avec les organisations de base et les sociétés de discipline car, dans leur travail, ces organisations aussi dépendent de données authentifiées. De ce fait, il est extrêmement important que le service Affiliation ait des contacts personnels avec les membres comme avec les organisations de base et les sociétés de discipline.

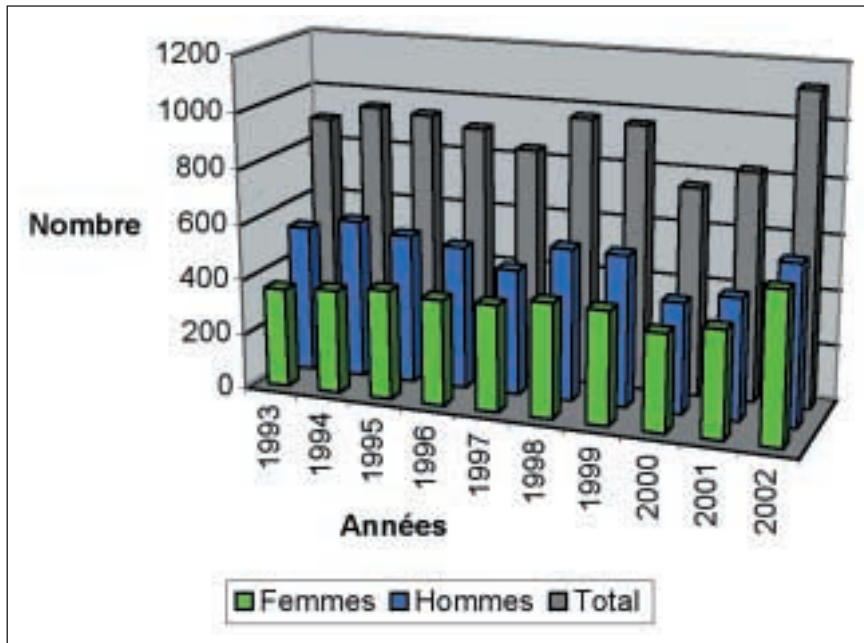
Le service Affiliation est là pour ses «clients» qu'il accompagne tout au long de leur vie professionnelle. Une première prise de contact a déjà lieu pendant les études. Dès qu'ils ont passé avec succès leur examen de fin d'étude, les médecins adhèrent à la FMH car nous défendons leurs intérêts aussi bien au cours de l'assistantat qu'après, en cabinet médical ou à l'hôpital. Nous restons à la disposition de nos membres même lorsqu'ils sont à la retraite. Le service Affiliation a été subdivisé en différents domaines centraux afin que les processus administratifs puissent se dérouler de manière efficace.

Admission des nouveaux membres

Il existe différentes manières d'adhérer à la FMH. L'adhésion a lieu habituellement après l'examen final. La FMH a enregistré une forte augmentation des membres à la suite des accords bilatéraux avec l'UE. Dans ce contexte, de nombreux médecins déjà établis dans un hôpital ou en cabinet privé ont adhéré à la FMH par le biais des sociétés cantonales de médecine. La FMH légitime leur admission en leur remettant la carte de membre (fig. 2).

Figure 2

Adhésions femmes/hommes à la FMH 1993–2002.



Cotisations centrales

Les cotisations centrales de la FMH sont facturées aux membres par les organisations de base. La FMH a ainsi la garantie que les membres dont elle s'occupe sont affiliés à une organisation de base conformément à la disposition statutaire réglant l'adhésion. A cet effet, la FMH envoie en février un CD-ROM aux organisations de base (25) avec toutes les données importantes dont elle dispose pour la facturation. Ces données correspondent à la situation au 31 décembre. En fonction de celles-ci, la FMH établit une facture globale par organisation. Les mutations ou corrections ultérieures sont prises en considération sous forme d'écritures de crédit ou de débit en faveur ou à la charge des organisations de base concernées.

Publications dans le Bulletin des médecins suisses (BMS)

Les ouvertures de cabinet médical et les décès sont publiés chaque semaine dans le BMS sous la rubrique «Nouvelles du corps médical». Les avis de décès nous sont envoyés par les membres de la famille ou par des tiers mais nous ne les pu-

blions qu'après avoir vérifié auprès des autorités compétentes si leur teneur est parfaitement correcte. De même, nous vérifions soigneusement toutes les informations transmises pour les ouvertures de cabinet, raison pour laquelle nous n'enregistrons que les données figurant sur les questionnaires qui nous sont renvoyés. Nous excluons ainsi le risque de publier des données n'émanant pas directement d'un membre. Les données enregistrées apparaissent ensuite sur le site internet de la FMH www.fmh.ch sous la rubrique «Adresses de médecins».

Changements d'adresse

Le service Affiliation reçoit en moyenne 220 changements d'adresse par semaine. La majeure partie concerne des médecins-assistants, car ceux-ci changent relativement souvent de place au cours de leur formation postgraduée. La plupart des avis nous parviennent par courrier électronique ou par téléphone, un petit nombre avec les BMS qui nous sont retournés par la poste. L'envoi hebdomadaire du BMS à tous les membres de la FMH est pour nous une bonne occasion de vérifier nos adresses. Un BMS qui n'a pas pu être distribué nous incite à rechercher l'adresse exacte. Dans la majeure partie des cas, nous la trouvons grâce à l'internet et aux annuaires électroniques. Lorsque nos recherches sont demeurées infructueuses, notre dernier recours consiste à la demander à l'administration communale du dernier domicile connu.

Statuts

Les statuts de la FMH classent les membres en 9 catégories. Le service Affiliation consacre beaucoup de temps à vérifier l'exactitude du classement. Lorsqu'un chef de clinique passe, par exemple, de la catégorie «Employés» à la catégorie «Indépendants», ce changement a lieu la plupart du temps sans problème car la personne concernée s'annonce à son organisation de base. Dans nos contrôles de routine, nous devons malheureusement constater régulièrement que nos membres ne font pas toujours les démarches nécessaires pour changer de catégorie. La plupart du temps, nous réglons le problème dans un délai très court au moyen d'une lettre. Nos membres sont classés dans les catégories suivantes:

- 1 Médecins indépendants;
- 2 Médecins non indépendants assumant une fonction dirigeante;
- 3 Médecins non indépendants dans une fonction non dirigeante;
- 4 Médecins en formation postgraduée FMH;
- 5 Domicile et activité professionnelle à l'étranger;
- 6 Médecins n'exerçant pas momentanément;
- 7 Exemptés des cotisations après cessation définitive de l'activité professionnelle;
- 8 Membres d'honneur de la FMH;
- 9 Exemptés des cotisations après 40 ans d'affiliation à la FMH.

Figure 3
Répartition d'après la catégorie de cotisation.

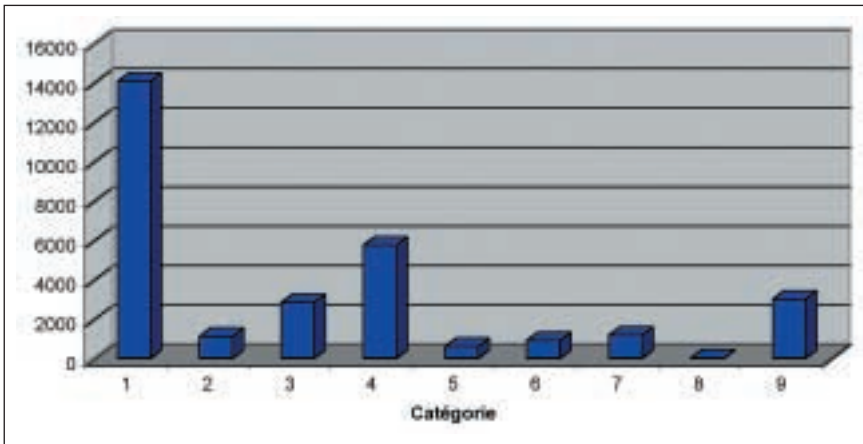
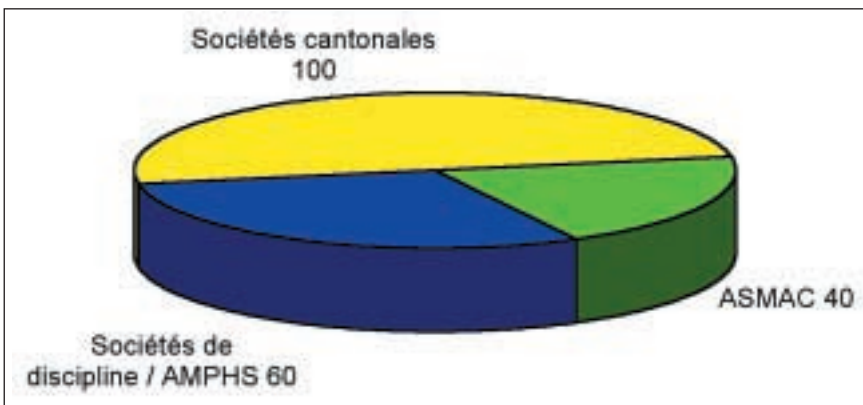


Figure 4
Répartition des sièges à la Chambre médicale.



Annuaire médical suisse

L'annuaire médical suisse, publié depuis plusieurs dizaines d'années déjà, est la liste complète des médecins exerçant en Suisse. Il offre à tous les médecins, même à ceux qui ne sont pas membres de la FMH, la possibilité d'y figurer. Nous envoyons chaque année un questionnaire aux non-membres afin de pouvoir vérifier leurs coordonnées et les compléter, si nécessaire. La reconnaissance des accords bilatéraux avec l'UE a incité de nombreux non-membres à s'affilier à la FMH.

Chambre médicale

La composition de la Chambre médicale est réglée dans les statuts. Les sièges sont répartis conformément au graphique ci-dessous. Les groupes suivants y sont représentés avec droit de vote: sociétés cantonales, 100 sièges; ASMAC, 40 sièges; sociétés de discipline médicale et AMPHS, 60 sièges. Nombre total de sièges: 200.

L'attribution des sièges aux sociétés cantonales de médecine et aux sociétés de discipline médicale a lieu selon le principe appliqué au Conseil national. Notre service compte et répartit les sièges en fonction du nombre de membres de chaque groupe en particulier. Pour l'attribution des sièges aux délégués des sociétés cantonales de médecine, nous disposons de données exactes dans notre banque de données. Nous ne pouvons toutefois attribuer les sièges aux délégués des sociétés de discipline médicale que sur la base des listes de membres qu'elles nous fournissent. En effet, le nombre de porteurs de titre ne correspond pas au nombre des membres d'une société de discipline médicale.

Saisie et administration des attestations de formation complémentaire et des certificats d'aptitude technique

Les informations relatives à l'octroi des attestations de formation complémentaire et certificats d'aptitude technique sont communiquées au service Affiliation par les sociétés compétentes. A cet égard, il est important que l'échange des données ait lieu par voie électronique. Cette

Figure 5
Votation générale.



tâche n'est pas toujours facile à réaliser car l'infrastructure disponible varie d'une société à l'autre. De plus, les informations sont gérées sur différentes banques de données. Lors de leur saisie, il arrive encore aujourd'hui de devoir procéder manuellement. Dans ce cas, nous offrons notre aide pour que les données puissent circuler de manière efficace de part et d'autre. Les indications qui nous sont transmises par les sociétés de discipline médicale sont immédiatement saisies dans le système informatique pour qu'elles puissent figurer sur le site internet de la FMH. Cette saisie est extrêmement importante pour les attestations et certificats à la charge de l'assurance de base, car les caisses-maladie ne remboursent que les prestations des porteurs de titre reconnus et enregistrés. Si nous ne recevons pas à temps les informations concernant les nouvelles reconnaissances de titre, des retards peuvent alors se produire dans les remboursements.

Prestations pour les organisations de base et les sociétés de discipline médicale

Il devient toujours plus important pour la FMH de collaborer efficacement avec les organisations de base et les sociétés de discipline médicale. Cette collaboration ne peut s'effectuer correctement qu'avec un échange de données performant. A cet effet, la société de médecine du canton de Berne a développé un logiciel permettant l'échange de données avec la FMH par voie électronique, ce qui permet une mise à jour quotidienne. D'autres organisations de base utilisent le même programme. Quand les données sont gérées en commun, les mutations et modifications peuvent immédiatement être prises en compte, ce qui augmente encore la qualité de nos prestations. Il va de soi que la circulation électronique des données ne peut se dérouler que par un réseau sécurisé, ce qui est le cas pour notre système informatique HIN (Health Info Net).

Quelques données statistiques

L'effectif des membres de la FMH a évolué de manière réjouissante l'année dernière. Le nombre d'admissions s'est élevé au total à 1120. Aujourd'hui, tous les médecins exerçant en Suisse peuvent adhérer à la FMH. Durant la même période, nous avons enregistré 180 démissions et 188 décès.

L'année dernière, une votation générale a été organisée, ce qui est très rare. Nous avons dû envoyer les documents de la votation à tous les médecins de la FMH (29125 personnes). Nous ne pouvons toutefois pas maîtriser nous-mêmes des envois de cet ordre de grandeur (fig. 5). Depuis de nombreuses années, nous avons un partenaire en mesure de gérer correctement ces montagnes de papier.

Moins de 30 enveloppes n'ont pu être distribuées, ce qui correspond à un taux d'erreur de 0,1 pour cent.

En 2002, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a lancé une campagne d'information sur la vaccination contre la grippe en s'appuyant sur les adresses fournies par la FMH. Pour que de telles campagnes puissent se dérouler sans problème, il est absolument indispensable que ces adresses soient correctes. Le service Affiliation de la FMH se fait un point d'honneur d'avoir un registre tenu à jour.